



VILLE de NERSAC  
16440

# COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

---

## Membres présents :

André BONICHON, Maire,  
ALQUIER Séverine, COUTURIER Barbara, GERARDI Bertrand, MONNEREAU Alain,  
PAULAIS LAFONT Marie-Annick, Adjointes.  
BARBIER Pascal, BARRET Daniel, BERNARDEAU Carole, BOUSIQUE Fabrice, CARDAILLAC Jean-  
Christophe, GOUYOUX Christophe, GRIMAUD Annick, LALANDE André, MONTEIL Marie-Claude,  
NOMPEX Isabelle, VOISIN Guillaume, Conseillers ;

## Membre absent et/ou excusé :

Madame Anne-Marie BERTRAND

## Membre ayant donné pouvoir :

Madame Gladys DUFORT pouvoir à Monsieur André BONICHON ;

## Secrétaire de séance : Isabelle NOMPEX

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 et propose la désignation d'Isabelle **NOMPEX** en qualité de secrétaire de séance.

Remerciements aux personnels des services techniques et aux élus pour le travail réalisé lors de la fête de l'Ascension, ainsi qu'aux communes voisines qui ont prêté du matériel pour la course cycliste et les tournois de football des jeunes.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 14 mai, de Monsieur Henri MONTEIL, dirigeant du FC NERSAC Football, par lequel Monsieur Nicolas BOUSCAILLOU, Président du FC NERSAC et son Comité Directeur ont souligné que l'organisation du Bric à Brac du 8 avril a été un franc succès grâce au soutien de la municipalité, de ses services techniques et de l'engagement de Madame Barbara COUTURIER Maire-Adjointe en charge des associations.

Monsieur Le Maire informe avoir reçu le pouvoir de Gladys DUFORT

## Monsieur le Maire fait part des remerciements de condoléance reçus par :

⇒ Mr et Mme Bernard PERRIER (décès Mme Paulette TARDIEUX)

## Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus pour l'aire d'accueil des campings cars :

⇒ Mr et Mme HESPEL Marc (Dordogne)

*Présentation des dépenses d'investissement 2018  
(Délibération 2018-04-25)*

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission des travaux et voirie s'est réunie le vendredi 4 mai à la Mairie, pour donner un avis sur les dépenses en investissement à engager sur l'exercice 2018.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain MONNEREAU en charge des travaux et de la voirie de présenter le tableau et l'avis des membres de la commission.

Pour rappel Monsieur Alain MONNEREAU précise qu'une invitation avait été adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal pour celles et ceux qui souhaitaient assister à la commission.

Monsieur Alain MONNEREAU attire l'attention des membres du conseil sur l'ensemble des dépenses prévues en investissement, notamment les plus importantes en lien avec les travaux et les acquisitions de véhicules, la vidéo-protection, la restauration de l'église et l'acquisition de matériels informatiques.

Monsieur Daniel BARRET précise qu'il souhaite revoir les postes concernant les achats des véhicules et tient à souligner que le montant des dépenses prévues pour ces acquisitions représente l'enveloppe nécessaire pour les travaux de voirie. Il souhaite que ceci soit souligné.

Monsieur Alain MONNEREAU rappelle que les dépenses inscrites ne seront pas forcément engagées dans leur totalité. Il a été prévu notamment l'inscription de l'achat d'un four pour le restaurant scolaire qui présente des faiblesses. Cette dépense ne sera pas pour autant engagée sur l'exercice, mais pourra ainsi être reportée sur l'exercice 2019.

Monsieur Alain MONNEREAU rappelle que les membres ont donné un avis lors de la commission, et qu'il n'y a pas lieu de la refaire en conseil municipal. Monsieur Daniel BARRET souhaite que tout le monde puisse s'exprimer.

Monsieur Jean-Christophe CARDAILLAC rappelle que ce ne sont que des estimations, et que des devis seront demandés, au moins 3, suivant le montant des dépenses, notamment pour le grillage des courts de tennis.

1 contre deux abstentions.

Monsieur Bertrand GERARDI précise qu'une commission n'est pas un conseil municipal.

Monsieur Alain MONNEREAU répond que l'ensemble des élus avait été invité à la commission.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur les propositions de la commission.

Pour :15

Abstention : 2

Contre : 1

**Les propositions d'investissement présentées par la commission travaux-voirie sont adoptées.**

	Art.	ESTIMATION DEVIS	RETENUS POUR ENVELOPPE BUDGETAIRE			VALIDATION COMMISSION	Bord & Mandat	montant réel	Engagé et/ou payé
			CHAP 20	CHAP 21	CHAP 23				
Acquisition : véhicules/Matériel Technique/Sportif	SAVDEC-Radiateur panneau samba pour salle d'attente ostéopathe	2158	576,00				VALIDE		
	TARDY - Taille haie	21578	746,40				VALIDE		
	TARDY - Débroussailluse	2158	690,00				VALIDE		
	AUCHAN - Sèche linge Maison Petite Enfance	2188	299,00		299,00		VALIDE	13/116	299,00 €
	DARTY - Sèche linge (restaurant scolaire)	2188	399,00		399,00		VALIDE	13/117	399,00 €
	DARTY - Petite Enfance Lave vaisselle	2188	199,00		199,00		VALIDE		
	REGIS LOCATION - Balisage des Véhicules sur services techniques	2188	3 975,46				VALIDE		
	OUESTOTEL - Chariot Restaurant Scolaire	2188	774,00				VALIDE		
	TARDY - Matériel desherbage zéro phyto (3 devis) :		8 881,20						
	Chariot+ lance de desherbage Ripag - 2748,00 €	2158					VALIDE		
	desherbeur mécanique MD 70 - 3300,00 €								
	batterie ultra lithium - 2833,20 €								
	DSL - Passage de câble	21578	1 096,50				VALIDE		
	SEMEA - Remise en état Protection contre l'incendie	21568	687,71				VALIDE		
	TARDY - Tracteur KUBOTA L2421 HDUA	2182	37 523,16				VALIDE		
SMAC - Camion Benne	2182	17 000,00				VALIDE			
CUISSON ET REFREGIRATION - Four Restaurant Scolaire " POUR INFO" Prévission non engagée	2188	13 142,47				VALIDE			
SIGNAUX GIROD - Panneaux divers	21578	4 000,00				VALIDE			
						VALIDE			
Matériel : informatique /Bureau	ATD16 (SDITEC) - 2 postes Matériel informatique Ecole Maternelle/Logiciel	2183	1 624,96		1 624,96		VALIDE	59/433	1 624,96 €
		2051	146,06	146,06			VALIDE	59/433	146,06 €
	ATD16 (SDITEC) - Maison Petite Enfance- Ecran Ord	2183	124,33				VALIDE		
	ATD16 (SDITEC) - Numérisation des actes Etat civil Mairie	2051	3 801,00				VALIDE		
	ATD16 (SDITEC) - 1 Poste informatique Service Technique/Logiciel	2051	276,23				VALIDE		
		2183	916,56				VALIDE		
	BURO PRO - Destructeur de papier	2183	800,00				VALIDE		
	ITC - Caméra Groupe scolaire (5 caméras sur les 2 écoles) + Stade de foot	2188	8 000,00				VALIDE		
LOGITUD - Logiciel PVE Police Municipale	2051	534,00	534,00			VALIDE	32/240	534,00 €	
Aménagement Travaux sur locaux communaux	SARL MENUISERIE GONZALEZ - fenêtre en bois à Nersac Pyrénéenne	2313	1 244,15				VALIDE		
	MENUISERIE 2000 - Cluzel (cabinet kiné)	2313	1 937,92				VALIDE		
	SYSTEM BOIS -Refection local Future Police Municipale	2313	10 135,45				VALIDE		
	PILON - Eglise Clocher (devis avec les options)	2313	1 494,00				VALIDE		
	Ets BELAUD - Toit Eglise (3 devis)	2313	54 038,81				VALIDE		
	GAUDIN - Mise hors d'eau la Maladrerie	2313	2 428,80				VALIDE		
	TENNIS AQUITAINE - Clôture sur le cours de Tennis	21318	29 938,80				VALIDE		
	BRUNET - Changement radiateur Stade de Foot	2158	409,20		409,20		VALIDE	27/209	409,20 €
	SAVDEC - Chaudière de Dietrich Innovens Pro Mca 65	2135	8 070,00				VALIDE		
	ADAP MISE AUX NORMES BATIMENTS		23 000,00				VALIDE		
	PAPOT ERIC COUVRE-TOIT - Garage ATTL	2315	6 812,04				VALIDE		
PARTEDIS - Portique stade	2188	4 000,00				VALIDE			
PARTEDIS - Borne D15 H 125 Déflecteur rétronéfléchissant pour Route de Saint Michel	2315	1 918,75 €			1 918,75 €	VALIDE	50/384	1 918,75 €	
Travaux de Voirie	Brunet-Modification Electricité Camping Car	21538	2 217,60				VALIDE		
	SCOTPA- Route des Fleuranceaux	2315	59 412,00				VALIDE		
	SCOTPA-Accés Ecoles	2315	5 100,00				VALIDE		
Acquisition Immobilière		21	75 000,00						
	LA MALADRERIE	2111	20 163,00				VALIDE		
		215	6 880,00						
		288	48 257,00						
TOTALUX				680,06	2 931,16	1 918,75			
TOTAL DES INSCRIPTIONS AU BUDGET			318 370,56						
DIFFERENCE DISPONIBLE PAR CHAPITRE				0					5 330,97 €

*Présentation du projet d'attribution des subventions 2018  
(Délibération 2018-04-26)*

Monsieur le Maire demande à Barbara COUTURIER de présenter le tableau des propositions pour l'attribution des subventions et cotisations concernant l'exercice 2018.

Ce tableau résulte du travail effectué lors de la commission fêtes et cérémonies qui s'est tenue le mercredi 2 mai 2018. Les membres de la commission après avoir entendu les explications de Barbara COUTURIER se sont prononcés sur une proposition de subvention sur chacune des demandes présentées.

Le tableau fera l'objet d'un vote par ligne après présentation.

Les élus siégeant au sein d'une association, ou un membre de leur famille, ne pourront pas prendre part au débat et au vote de l'attribution de la subvention afférente.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions et des cotisations au vu du tableau détaillé qui sera annexé à la présente délibération et signé par le Maire.

**Les propositions d'attribution des subventions et cotisations sont adoptées à l'unanimité.**

*Recrutement de deux agents dont la création d'un poste d'adjoint technique  
au 01<sup>er</sup> Juillet 2018  
(Délibération 2018-04-27)*

Monsieur le Maire rappelle la situation administrative de deux agents de la commune.

**Restauration scolaire – ménage école maternelle :**

Un agent est en contrat à durée déterminée sur un poste d'agent titulaire depuis le 01/07/2016. Cet agent remplace un agent titulaire décédé sur un emploi permanent et à temps complet. Le poste doit donc impérativement être pourvu puisqu'il est nécessaire au fonctionnement des services. Il ne peut plus faire l'objet de CDD mais d'une procédure de recrutement avec une nomination en qualité de stagiaire.

Madame Marie-Annick PAULAIS, précise que l'agent, Madame Céline BOISSART, effectuant des remplacements (depuis 2006 par le biais du service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente) puis depuis 2015 jusqu'à ce jour par la Mairie, ne peut plus rester sous un statut de CDD renouvelable.

Monsieur Jean-Christophe CARDAILLAC demande qu'elle est la catégorie de l'emploi, il lui est répondu – catégorie C grade d'adjoint technique.

Il est donc proposé de lancer la procédure de recrutement au fin de nommer l'agent en qualité de stagiaire au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**La proposition de recrutement au 1<sup>er</sup> juillet 2018 est adoptée à l'unanimité.**

**Service technique :**

Un deuxième agent a bénéficié pendant trois ans d'un contrat avenir, puis de différents contrats en CDD sur des remplacements d'agents en maladie ou des accroissements de travail. Il occupe un poste à temps complet et permanent, il doit donc être pourvu. Il doit faire l'objet d'une procédure de recrutement avec une nomination en qualité de stagiaire.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de procéder à la déclaration de vacance de poste et de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique.

Monsieur le Maire explique le travail de Monsieur Mickaël MICHON (agent concerné) au quotidien, et précise que c'est un élément sérieux et travailleur. Monsieur Jean-Christophe CARDAILLAC demande qu'elle est la catégorie de l'emploi, il lui est répondu – catégorie C grade d'adjoint technique.

Monsieur Alain MONNEREAU précise que ce poste est essentiel au bon fonctionnement des services.

Monsieur Jean-Christophe CARDAILLAC demande à quelle date sont prévus les recrutements. Il lui est répondu au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**La proposition de création de poste et de recrutement au 1<sup>er</sup> juillet est adoptée à l'unanimité.**

*Groupement de commande GrandAngoulême  
(Délibération 2018-04-28)*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a récemment procédé à la mise en place d'un système de vidéo-protection sur le site des écoles et de la sablière (football et tennis).

Afin d'obtenir éventuellement des coûts intéressants pour de futures installations, Monsieur le Maire propose de souscrire au groupement de commande pour des prestations d'installation et d'entretien des systèmes de vidéo-protection.

Cette inscription au groupement de commande n'engage pas la commune, il pourra être utilisé uniquement en cas de besoin.

Le projet de délibération et la convention constitutive du groupement de commande ont été adressés à chaque membre du conseil municipal.

**La proposition d'adhérer au groupement de commande est adoptée à l'unanimité**

*Admission en non-valeur (Cantine-Alsh-Divers)  
(Délibération 2018-04-29)*

Chaque année, les services du Trésor Public demandent aux collectivités de procéder à la liquidation des non-valeurs sur l'ensemble des budgets.

Ces non-valeurs proviennent des titres émis par la Mairie, qui n'ont pas été acquittés par les administrés, et dont toutes les poursuites engagées par le Trésor Public n'ont pas donné de résultat.

Il convient donc de procéder à la liquidation des sommes suivantes :

**BUDGET COMMUNAL :**

Restaurant scolaire	19 pièces pour	979.50 €uros
Centre de loisirs	2 pièces pour	21.55 €uros
Revenus des immeubles	1 pièce pour	92.47 €uros

Soit un total de : 1 093.52 €uros

Ces impayés sont sur la période 2012 -2017.

Monsieur Jean-Christophe CARDAILLAC demande le nombre de familles que représente cette somme. Monsieur Bertrand GERARDI répond que cela concerne 6 familles. Une famille représente à elle seule une dette de cantine de 591.50 €uros. Monsieur Bertrand GERARDI précise qu'il n'est pas envisageable d'interdire l'accès au restaurant scolaire pour les enfants. Il est moins directif quant aux dettes liées au transport scolaire.

Monsieur le Maire propose de régulariser ces écritures à l'article 6541 (admission en non-valeur) pour la somme de 1 093.52 €uros.

**La proposition d'admettre en non-valeur la somme de 1 093.52 €uros est adoptée à l'unanimité.**

*Travaux d'urgence église Saint-Pierre de Nersac  
(Délibération 2018-04-30)*

Monsieur le Maire rappelle que l'église a été fermée suite à la rupture d'une ferme de la charpente.

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles se sont déplacés pour constater les dégâts.

Ils ont, à ce titre, confirmé la fermeture de l'église et validé le principe de déposer auprès de la DRAC une demande de subvention pour des travaux d'urgence « remplacement d'une ferme de la charpente pour l'église Saint-Pierre ». Ces travaux d'urgence ont été inscrits au titre de la programmation 2018, relative aux monuments historiques.

Un devis a été demandé par la collectivité, et le montant des travaux d'urgence s'élève à la somme de 20.565,72 €uros HT soit 24.678,86 €uros TTC. L'Etat pourrait apporter une aide de 25 % du montant HT soit 5.142,00 €uros.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'obtention de cette aide, conformément aux conditions prévues dans le projet de délibération de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Monsieur le Maire précise que le Département versera une aide supplémentaire de 20 %..  
Monsieur Jean-Christophe CARDAILLAC précise à ce titre, que les demandes de subventions se feront prochainement auprès du Conseil Départemental par voie dématérialisée.

Monsieur le Maire donne des infos concernant l'ATD16 et la future procédure pour mettre en place le dossier d'étude pour la réhabilitation de l'église avec la réalisation d'un plan pluriannuel pour les travaux.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la phase des travaux d'urgence, avec demande de subvention auprès de la DRAC.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

*Financement médiation sociale « OMEGA »  
(Délibération 2018-04-31)*

Il est rappelé qu'aujourd'hui OMEGA intervient dans le cadre de la médiation sur la commune de NERSAC lorsque cela est nécessaire. A ce titre, la commune verse une cotisation annuelle de 80.00 €uros à cet organisme.

Madame Marie-Annick PAULAIS-LAFONT et Madame Carole BERNARDEAU précisent qu'ils interviennent environ 10 fois par an. Monsieur André LALANDE informe qu'il y a deux familles particulièrement difficiles qui sont visitées par OMEGA.

Madame Marie-Annick PAULAIS-LAFONT informe les membres du conseil que la lettre du Président d'agglo est jointe avec la convocation. Elle en donne lecture.

Monsieur le Président de GrandAngoulême, dans son courrier du 27 avril dernier, a informé les communes que la médiation sociale a fait l'objet au conseil communautaire de mars dernier d'une décision de soutien à hauteur de 250.000 €uros au titre de la politique de la ville.

GrandAngoulême souhaiterait à ce titre que les Maires soutiennent cette médiation sociale solidairement avec l'agglomération à hauteur de 103.000 euros afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier des médiateurs.

La dernière conférence des Maires a débattu sur cette proposition qui fixerait une participation par habitant à 0.83 €uros. D'autres communes ont proposé une participation à hauteur de 0.45 €uros par habitant.

Le Président de GrandAngoulême a rappelé que la deuxième solution à 0.45 €uros par habitant, ne permettrait pas à OMEGA d'assurer la continuité territoriale indispensable au bon fonctionnement du service de médiation sociale sur l'agglomération.

Monsieur le Président de l'agglomération souhaite que chaque commune se prononce au vu des éléments présentés.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'à l'origine, OMEGA est un groupement d'employeurs (15 anciennes communes de la CDC, avec une subvention symbolique versée par ces communes).

Il précise que déjà à l'époque de la Présidence de Monsieur Philippe LAVAUD une aide de l'ordre de 400.000 euros environ était versée à OMEGA au titre de la politique de la Ville. Chaque année, ces subventions ont été revues à la baisse sous l'ère du Président Philippe LAVAUD d'année en année. Marie-Annick PAULAIS-LAFONT précise qu'OMEGA a dû se séparer de personnel, et d'autres devant les difficultés financières permanentes, ont quitté la structure. Aujourd'hui GrandAngoulême ne veut verser que 255.000 €uros, le complément devant être payé par les communes. Monsieur le Maire précise que les villes de Nersac et St Michel ne sont plus des communes en veille (compte tenu des difficultés que peuvent connaître certaines populations). Il ne reste que la Couronne, Soyaux, Angoulême, qui perçoivent en contrepartie des fonds d'Etat.

Certaines communes à ce jour, se posent la question sur l'opportunité de verser une participation par habitant et quel qu'en soit le montant. Certaines communes ne voteront pas cette participation. Il est souhaitable, que GrandAngoulême prenne en charge la totalité des frais nécessaires au fonctionnement d'OMEGA, au titre de la politique de la ville « prévention de la délinquance », et intègre cette donnée dans son budget.

Monsieur Jean-Christophe CARDAILLAC rappelle que GrandAngoulême perçoit des recettes, notamment l'IFER, et que dans le cadre de la politique actuellement en cours avec le PLUI certaines communes vont se trouver pénalisées par rapport à d'autres sur les surfaces à construire.

Bertrand GERARDI, demande si Angoulême Soyaux et la Couronne ont une majorité de blocage en cas de vote ? Réponse oui Ou pas loin de pouvoir le faire.

Monsieur le Maire met aux voix :

Versement d'une participation de 0.83 €uros par habitant ?

**Contre à l'unanimité.**

Versement d'une participation de 0.45 €uros par habitant ?

Pour : 6      Contre : 12

**Les membres du conseil municipal se sont prononcés contre les deux propositions présentées par GrandAngoulême.**

Monsieur le Maire tient toutefois à préciser, que ce vote n'est en rien avec la qualité du travail réalisé par OMEGA sur le terrain et le professionnalisme avec lequel il l'effectue au quotidien. C'est un service de qualité, d'une grande compétence et qui doit perdurer sur les territoires.



## *INFORMATIONS DIVERSES*

- ✚ Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le compte rendu d'activité de concession pour l'année 2017 GRDF est consultable sur le site de GRDF (les codes d'accès sont à demander auprès de Frédéric MILLAC).
- ✚ Le budget primitif 2018 de GrandAngoulême est consultable pour celles et ceux qui le souhaitent. Le document est à disposition au bureau de Frédéric MILLAC.
- ✚ Prochain conseil municipal le Mercredi 27 juin 2018 à 19 h 00.
- ✚ Programmation en septembre d'une commission du personnel (organigramme des services, tableau des effectifs et règlement intérieur).
- ✚ Programmation de la commission communale des impôts directs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00**

<b>Le Secrétaire de séance</b>	<b>Le Maire</b>
<b>Isabelle NOMPEX</b>	<b>André BONICHON</b>

Les Membres du Conseil :